

M1 Droit de l'Entreprise et du Patrimoine Professionnel

M1 Droit de l'Entreprise : Droit de l'Entreprise et des Patrimoines Professionnels

SEMESTRE 1	CM	Coef.	TD	Coef.	Crédits	Type	Examens session 1		Examens session 2	
							Durée	Nature	Durée	Nature
					30					
UE DROIT ET GESTION DE L'ENTREPRISE					15					
DROIT DES SOCIÉTÉS	30	2	15	1	6,5	OBLIGATOIRE	Ecrit+CC	3h	Ecrit	3h
DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE (les régimes matrimoniaux)	30				5	OBLIGATOIRE	Oral ou Ecrit	1h	Oral ou Ecrit	1h
COMPTABILITÉ	20				3,5	OBLIGATOIRE	Ecrit	1h	Ecrit	1h
UE COMPLEMENTAIRE					12					
DROIT BANCAIRE	20				4	OBLIGATOIRE	Oral		Oral	
TVA	14		7		4	OBLIGATOIRE	Ecrit	2h	Ecrit	2h
PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION	20				4	OBLIGATOIRE	Ecrit	1h	Ecrit	1h
UE COMMUNICATION					3					
ANGLAIS			20		3	OBLIGATOIRE	CC		Ecrit	1h

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit d'1h

Semestre 2	CM	TD	30	Type	session 1		session 2	
					Nature	Durée	Nature	Durée

UE DROIT DE L'ENTREPRISE 15

TRAITEMENT DES DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES	30	2	15	1	5,5	OBLIGATOIRE	Ecrit+CC	3h	Ecrit	3h
DROIT DES AFFAIRES DE L'UNION EUROPEENNE	30	2	15	1	5,5	OBLIGATOIRE	Ecrit+CC	3h	Ecrit	3h
DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE (successions, libéralités)	30				4	OBLIGATOIRE	Oral ou Ecrit	1h	Oral ou Ecrit	1h

UE DROIT DU CHIFFRE 6

DROIT COMPTABLE	20				2	OBLIGATOIRE	Oral ou Ecrit	1h	Oral ou Ecrit	1h
DROIT FISCAL DES AFFAIRES	20	2	10	1	4	OBLIGATOIRE	Ecrit+CC	2h	Ecrit	2h

UE COMPLEMENTAIRE 6

PROTECTION SOCIALE	20				3	OBLIGATOIRE	Oral ou écrit	1h	Oral ou écrit	1h
					3	Choisir 1 MATIERE (du 01/09 au 23/01)	Oral ou écrit	1h	Oral ou écrit	1h
DROIT DE L'ARBITRAGE	20				3		Oral ou écrit	1h	Oral ou écrit	1h
DROIT DE LA COMMUNICATION	20						Oral ou Ecrit	1h	Oral ou Ecrit	1h
DROIT DES ASSOCIATIONS	20									

UE OUTILS 3

INFORMATIQUE			10		1	OBLIGATOIRE	CC		Ecrit	1h
ANGLAIS JURIDIQUE			20		2	OBLIGATOIRE	CC		Ecrit	1h

STAGE	5 semaines minimum				Optionnel					
-------	--------------------	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

ORAL OU ECRIT : si moins de 40 inscrits, l'examen se déroulera sous la forme d'un oral sinon il prendra la forme d'un écrit d'1h